# Compte rendu du conseil syndical Séance du 08 février 2016 en mairie de LOMBARD

<u>Etaient présents</u>: Marie-Laure Vuillermoz, Sébastien Marsoudet, Maryvonne Ragot, Dominique Prillard, Martine Dallavalle, Xavier Perucchini, Philippe Edme, Blandine Gaudin, Benoit Hugues, Fernand Lopez, Gaelle Cellier, Pascal Cart-Lamy, Jacques Breuil

**Etaient excusés**: Laurent Boillot

**Etait absent** : Sarah Faivre

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

# **Compte administratifs, compte de gestion 2015**

### • ECOLE

Dépenses de Fonctionnement	CA 2014 BP + DM 2015		CA 2015	
Charges à caractère général	65 119.51	71 946.00	60 502.96	
Charges de personnels	156 328.27	162 595.00	150 471.16	
Autres charges de gestion courantes	22 650.81	25 210.00	25 208.98	
Intérêt emprunts, ligne de trésorerie	33 560.47	33 552.00	33 035.66	
TOTAL dépenses de fonctionnement de l'exercice	277 659.06		269 218.76	
Recettes de fonctionnement				
Remboursement autres redevables	3 225.00	1 200.00	4 033.05	
Participations communes, syndicat	315 333.18	353 662.00	353 557.38	
Remboursement charges de personnels	12 842.00	10 000.00	8 365.76	
Produits gestion courante	761.91	152.00	185.20	
TOTAL recettes de fonctionnement de l'exercice	332 162.09		366 141.39	
Dépenses d'investissement				
Capital emprunt	27 816.42	29 250.00	29 211.16	
Achat matériel informatique, divers	1 423.85	6 000.00	5 234.99	
Travaux bâtiments	1 482.00	4 000.00	3 961.20	
Travaux aire de jeux	3 300.00	18 200.00	17 037.00	
TOTAL dépenses investissement de l'exercice	34 022.27		55 444.35	
Recettes d'investissement de l'exercice	1 538.91		14 712.13	

Diminution des charges de chauffage, par contre augmentation des dépenses d'eau, à voir par F. Lopez le problème de fuite à la maternelle, et augmentation des dépenses de ramassage des ordures ménagère, voir où sont placés les bacs car dépôts extérieurs fort probable.

Demande de J. Breuil concernant le dossier de l'isolation des bâtiments, suite à l'accord du conseil syndical en avril 2015 pour faire appel à la société Languedoc Isolation de Foucherans 39100 afin d'établir une proposition pour l'isolation des combles du groupe scolaire. Cette opération se réaliserait dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (seule la TVA était à avancer par le syndicat) Ce dossier est resté en attente, faute de temps.

Résultat de fonctionnement 96 922.63 €

Résultat d'investissement -76 757.63 €

Résultat de clôture 2015 : 20 155.10 €

Demande des vices présidents pour une diminution de leurs indemnités soit environ 100 € net au lieu de 157€, accord à l'unanimité des membres présents.

#### • CLSH

Dépenses de Fonctionnement	CA 2014	BP + DM 2015	CA 2015
Charges à caractère général	29 865.81	13 397.00	12 548.68
Charges de personnels	35 981.37	38 060.00	35 923.79
Autres charges de gestion courantes (dont Francas)	104 582.59	130 000.00	111 293.19
Intérêt emprunts	1 805.00	0	0
TOTAL dépenses de fonctionnement de l'exercice	172 234.77		159 765.66
Recettes de fonctionnement			
Participations communes, CAF	91 485.28	254 840.00	183 556.69
Remboursement charges personnels	1 826.00	0	0
TOTAL recettes de fonctionnement de l'exercice	93 311.28		183 556.69
	~		G1 2015
Dépenses d'investissement	CA 2014	<b>BP + DM 2015</b>	CA 2015
Capital emprunt	55 797.99	5 797.99	5 797.99
Etude, achats divers	1 729.00		
TOTAL dépenses investissement de l'exercice	57 526.99		5 797.99
Recettes d'investissement de l'exercice	3 881.14		_

Les intervenants pour les TAP sont payés directement par les Francas, d'où la diminution des charges à caractère général et augmentation des charges pour les Francas, remarque sur la diminution des effectifs de l'école et la diminution du nombre d'inscrit au TAP.

Résultat de fonctionnement - 43 048.66 €

Résultat d'investissement -3 722.86 €

Résultat de clôture 2015 : - 46 771.86 €

# • BIBLIOTHEQUE

Dépenses de Fonctionnement	CA 2014	<b>BP + DM 2015</b>	CA 2015
Charges à caractère général	6 921.32	11 668.00	10 378.70
Charges de personnels	26 212.68	57 095.00	53 285.80
TOTAL dépenses de fonctionnement de l'exercice	33 134.00		63 664.50
Recettes de fonctionnement			
Participations communes	58 681.48	45 473.00	45 849.00
Remboursement charges de personnels	1 080.00	14 000.00	13 243.57
TOTAL recettes de fonctionnement de l'exercice	60 585.00		59 082.57

Résultat de fonctionnement 9 494.55 €

Résultat d'investissement - 938.17 €

Résultat de clôture 2015 : 8 556.38 €

### • EGLISE CIMETIERE

Dépenses de Fonctionnement	CA 2014	<b>BP + DM 2015</b>	CA 2015
Charges à caractère général	4 981.81	6 487.00	5 481.13
Recettes de fonctionnement			
Concessions cimetière	900.00		750.00

Résultat de fonctionnement 15 396.97 €

Résultat d'investissement 1 245.26 €

Résultat de clôture 2015 : 16 642.23 €

#### ASSAINISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement	CA 2014	BP + DM 2015	CA 2015	
Charges à caractère général	60 603.23	61 019.00	55 458.59	
Intérêt emprunts	49 078.85	48 877.00	48 376.71	
Amortissement, provision	106 680.44	106 681.00	106 680.44	
TOTAL dépenses de fonctionnement de l'exercice	216 362.52		210 515.74	
Recettes de fonctionnement				
Amortissement	92 896.00	92 896.00	92 896.00	
Vente eau	10 554.45	11 000.00	9 428.10	
Participations communes, prime épuration	106 699.56	220 769.00	184 745.11	
TOTAL recettes de fonctionnement de l'exercice	210 150.01		287 069.21	

Résultat de fonctionnement 59 300.42 €

Résultat d'investissement-70 996.95 €Reste à réaliser dépenses5 000.00 €Résultat de clôture investissement-75 996.95€

Résultat de clôture 2015 : - 16 696.53 €

Après en avoir délibéré et comme la loi le préconise, le Président ayant quitté la salle, le Président de séance soumet les comptes administratif à l'approbation du comité syndical

Les comptes administratif 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres présents

• Comptes de gestion 2015 : le comité syndical prend acte des comptes de gestion 2015 des budgets : eau assainissement, école, bibliothèque, centre de loisirs, église cimetière et approuve l'entière concordance avec les écritures des comptes administratifs.

# **Dépenses d'investissement avant le vote des budgets**

Le président expose au Conseil syndical que le syndicat doit engager les dépenses suivantes avant le vote des budgets primitifs 2016 comme suit :

Budget école : chauffe eau école maternelle pour 840 € TTC
 Sèche mains, distributeur papier, distributeur savon ... pour 1968.86 € TTC

Le Conseil Syndical, autorise le Président, à engager, liquider et mandater ces dépenses

- sur le compte 2158 pour un montant de 2 900 €
- Budget CLSH: achat de tables, chaises, pour 1 806.60 € TTC

Le Conseil Syndical, autorise le Président, à engager, liquider et mandater ces dépenses

- sur le compte 2158 pour un montant de 1 807 €
- Budget bibliothèque : support, meuble TV et divers clé usb, câble... pour un montant de 1 536.90 €

Le Conseil Syndical, autorise le Président, à engager, liquider et mandater ces dépenses

- sur le compte 2183 : pour un montant de 1 540 €

### **Demande de subvention CAF**

Après exposé du Président, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à réaliser et à financer les achats de tables et chaises pour le centre de loisirs pour un montant de 1 806.60 € TTC 1 505.5 € HT
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

\* subvention CAF: 752.75 €
\* autofinancement: 752.75 €

- Sollicite l'aide de la CAF

## ➤ Contrat entretien aire de jeux école

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Accepte de reconduire le contrat de vérification de l'aire de jeux de la maternelle auprès de la société
 Système Plus 21410 MALAIN, soit 100 € HT le contrôle principal en années paires, 80 € HT en années impaires et si besoin contrôle fonctionnel 65 € HT

### > Contrat entretien chauffage médiathèque

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Accepte le contrat d'entretien du chauffage de la médiathèque auprès de la société Daval 70300
 FROIDECONCHE, soit 300 € HT d'entretien et 364.50 € la paire de filtres.

### ➤ Points sur la médiathèque

Par Marie-Laure Vuillermoz : établissement des fiches de poste avec les conseils de Mme Moureaux de la BDP, Delphine Faivre adjoint d'animation est responsable de la médiathèque en accord avec Juliette Faivre, responsable des prêts. Ce poste de direction sera bien sûr remis en question lorsque le poste de Mme Guinet (actuellement en arrêt maladie) sera à nouveau occupé.

En ce qui concerne la formation de bibliothécaire demandée à Delphine Faivre lors de son recrutement, soit une semaine par mois pendant 1 an ; étant donné qu'elle travaille à mi-temps cette formation serait trop coûteuse (heures supplémentaires pour palier le temps des animations et de la formation).

Par conséquent, et suite aux conseils de Mme Moureaux, un stage de base plus léger peut être envisagé, accord du conseil syndical sur ce stage plus léger, sachant qu'elle devra effectuer la formation d'intégration obligatoire pour toute titularisation (soit 5 jours).

# > Indemnités d'administration et de technicité personnels du syndicat

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus, Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

L'assemblée délibérante, avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE** d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau cidessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque filière, cadre d'emplois ou grade doit être entre 0 et 8.

Cadre	Grades	Montants de	Coefficients
d'emplois		référence annuels	maximum retenus
Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	8
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	464.29	8
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	469.67	8
	Adjoint technique principal 1ère classe	476.10	8
Culturelle	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	8
	Adjoint du patrimoine 1ère classe	464.29	8
	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	469.67	8
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	476.10	8
Sociale	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	464.30	8
	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	469.67	8
	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	476.10	8
Animation	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	8
	Adjoint d'animation 1ère classe	464.30	8
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	469.67	8
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	476.10	8

Le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans les limites ci-dessus, en fonction des critères suivants :

- La manière de servir de l'agent
- L'expérience professionnelle
- Les fonctions de l'agent

La révision à la hausse ou à la baisse de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Agents à temps partiels et à temps non complet : les taux de base et montants de référence annuels seront proratisés pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

**Modalité de maintien et suppression** : les primes seront maintenues dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- Congés annuels
- Congés maladie ordinaire
- Congés pour accident de service ou maladie professionnelle
- Congés de maternité, de paternité et d'adoption

Durant le congé de longue maladie ou en congé de longue durée les agents ont droit à la totalité ou à la moitié des indemnités accessoires, à l'exclusion de celles qui sont attachées à l'exercice des fonctions ou qui ont le caractère de remboursement de frais. Par conséquent l'indemnité d'Administration et de technicité sera supprimée.

Le sort des primes et indemnités suivra donc les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève...)

**CHARGE** l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant donné que les versements s'effectuent mensuellement

#### **➤** Questions diverses

• Ouverture centre de loisirs vacances : décision d'ouvrir du mercredi 6 juillet 2016 au vendredi 29 juillet 2016 et du lundi 22 août 2016 au mercredi 31 août 2016